

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-14-7

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉPLACEMENT DE LA RD 52 A HOMBURG DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA Z.I. MULHOUSE-RHIN SUD SITUÉE DANS LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE AVANT-PROJET ET AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la convention n° 77/2020 signée le 30 décembre 2020 par le Département du Haut-Rhin avec Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), le Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion des Ports du Sud-Alsace (SMO) et la Commune de HOMBOURG, confiant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de déplacement de la RD 52, classée Route à Grande Circulation (RGC), dans le cadre de l'extension de la Z.I. Mulhouse Rhin-Sud située dans la zone industrialo-portuaire (phase 1), à M2A,

VU l'avis de la Commission territoriale Agglomération de Mulhouse du 12 mai 2021,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les études d'avant-projet, telles que figurant en annexes à la présente délibération, et ce faisant, les principales caractéristiques des ouvrages afférents à la réalisation du projet de déplacement de la RD 52, classée Route à Grande Circulation, dans le cadre de l'extension de la Z.I. Mulhouse Rhin-Sud située dans la zone industrialo-portuaire (phase 1), qui constituent des éléments de base à respecter par les études de projet ;
- Approuve les termes de l'avenant n° 1 et ses annexes, joints à la présente délibération, à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement n° 77/2020 signée le 30 décembre 2020, avec Mulhouse Alsace Agglomération, le Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion des Ports du Sud-Alsace et la Commune de HOMBOURG, dans le cadre de l'extension de la Z.I. Mulhouse Rhin-Sud située dans la zone industrialo-portuaire ;

- Autorise le Président à signer cet avenant et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P069O003, chapitre 23 – nature 2315 – fonction 843.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité